

Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault
commune d'Arpheuilles (Indre)**

MARIAGE

Arpheuilles 23 avril 1878 1/2

N^o 2

Ledoux
Louis-Eugène
Simon
Julie-Marie

Sur mil huit cent soixante dix-huit, le vingt-trois du mois d'Avril à neuf heures du matin, par devant Nous Eugène Delastang, Maire et officier de l'Etat-Civil de la Commune d'Arpheuilles, Canton de Châtillon, arrondissement de Châlons-en-Champagne, département de l'Aube ont comparu publiquement en notre maison, commune Louis-Eugène Ledoux, cultivateur, âgé de vingt-six ans, né en la Commune de Sainte-Gemme, Canton de Rezérolles arrondissement du Blanc, département de l'Aube le dix juillet mil huit cent cinquante-deux, ainsi que le constate son acte de



Joseph Souverain, cultivateur, âgé de ~~47~~⁵⁰ trois quarante-quatre ans, demeurant aux Bordes, en cette Commune ami de l'époux; Joseph Roy, journalier, âgé de vingt-quatre ans, demeurant au chef-lieu de la Commune de Saulxay, Canton de Mézières, cousin de l'époux et Jean-Baptiste Beignus, domestique à la Combeblais Commune de Saulxay âgé de vingt-sept ans, cousin de l'époux. Et ont les époux le premier et le quatrième témoin signé avec nous, les pères et mères des époux et les sœurs Joseph Souverain et Joseph Roy ont déclaré ce savoir, après lecture faite du présent acte,
Leclercq Marie, Gérard
Bertrand Auguste
Beignus Jean

E. Delastang

Arpheuilles 23 avril 1878 2/2

naissance à nous remis sous forme d'extrait, et l'attestant, fils majeur
et légitime de Jacques Séoux, aussi cultivateur et de Marie Crouzet
sans profession, demeurant tous trois ensemble au chef-lieu de la
dite Commune de Sainte-Gemme, et Julie-Marie Simon,
sans profession, âgée de dix-neuf ans, née en cette Commune le quinze
Décembre mil huit cent cinquante-huit ainsi que le constate son
acte de naissance inscrit sur les registres de l'état civil. Déposés
en nos archives communales, fille mineure et légitime de François
Simon, cultivateur et de Marie Auger, sans profession, demeurant
tous ensemble au village des Bordes, en cette Commune. Lesquels
assistés de leurs pères et mères, ici présent et consentant, nous ont requis
de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les
publications ont été faites tant en cette Commune qu'en celle de la
Sainte-Gemme, les deux dimanches consécutifs vingt-quatre et
vingt-cinq mars dernier, sans qu'il soit survenu d'opposition,
ainsi que le constate, pour la Commune de Sainte-Gemme le certificat délivré en deux formes et l'affirment. Faisant droit à leur
réquisition après avoir reçu des parties contractantes la déclaration
qu'il n'a point été fait de contrat de mariage entre elles et avoir
comme lecture : 1^e Des actes de naissance des futurs époux ; 2^e Du
certificat de publication et de son opposition délivré à la Mairie
de Sainte-Gemme le treize avril courant, et 3^e Du chapitre
six du code civil intitulé : Du Mariage. Nous avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prêter pour
Mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement nous déclarons publiquement au nom de la
loi que Louis-Eugène Séoux et Julie-Marie Simon sont
unis par le mariage. Ce quoi nous avons dressé acte en
présence de Auguste Bertrand, tonnelier, âgé de vingt-neuf
ans, demeurant au Bourg de Sainte-Gemme, cousin de l'époux.

Arpheuilles 23 février 1895 1/2

N^o 2

Dubois
Jules
et
Lédoeur
Marie Eugénie

Le an mil huit cent quatre-vingtquinze, le vingt et trois du mois de Février à des heures du matin par devant Nous, Désiré Guimpier, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune d'Arpheuilles, canton de Châtillon département de l'Indre, sont comparus publiquement en la Maison commune Dubois Jules

Celibataire

âgé de vingt-quatre ans, né à St Germeau département de l'Indre le trente mai mil huit cent soixante six profession de menuisier demeurant à St Germeau département de l'Indre fils unique de Henri Silvain Dubois ici présent et maîtrisant profession de menuisier demeurant à St Germeau et de feu Marie Moreau, décédée à St Germeau profession le vingt demeurant décembre mil huit cent soixante ouze

Et Lédoeur Marie Eugénie, celibataire âgée de seize ans, née à Arpheuilles département de l'Indre le douze Janvier mil huit cent soixante six sans profession demeurant à Arpheuilles département de l'Indre fille unique de Louis Eugène Lédoeur, assent au mariage par acte notarié profession de journalier demeurant à St Germeau département de l'Indre et de Julie Marie Tiberon, épouse et conservant profession sous profession demeurant à Arpheuilles

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et donc les publications ont été faites à Arpheuilles et à St Germeau les dimanches trois et dix février courant, et à St Germeau les dimanches dix et dix-sept du même mois.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendants et après avoir donné lecture

1^o de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte savoir: de l'acte de naissance de l'époux; de l'acte de naissance de l'épouse; de l'acte de naissance de Marie Moreau, mère de l'époux; des certificats de publications à St Germeau et à St Germeau et du consentement des parents de l'époux passé devant M^r Desrais, notaire à Chabœuf, le cinq février courant et enregistré



2° du chapitre 6, titre 5, du Code civil intitulé : du Mariage.
Nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et Femme; chacun d'eux ayant répondu apparemment et affirmativement; nous avons déclaré : au nom de la loi que Jules et Ledoux Marie Eugénie étaient unis par le mariage.

Interpellés de répondre si Oui ou Non il a été fait un Contrat de mariage, les Epoux ont répondu que... non

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Crépin Paul cousin de l'époux
âgé de vingt-sept ans profession maçon
demeurant à Cléry
de Bruneau Louis, oncle de l'époux
âgé de cinquante-un ans profession maçon
demeurant à Cléry
de Sinten Pierre, grand oncle de l'épouse
âgé de soixante-neuf ans profession cultivateur
demeurant en la Commune de Sarlay
et de Baraleau Félix, grand oncle de l'épouse
âgé de soixante-quatre ans profession cultivateur
demeurant à Gémene.

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé, sauf les témoins Bruneau et Lanson qui ont dit ne le savoir.

Ledoux Eugénie Dubois jules
f. Crépin Baraleau Le Maire
D-Gimpel
Greois Marie Simon